

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### Séance du 18 décembre 2020

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 11/12/2020

Présents : 22

Dont Présents non votants : 0

*L'an deux mille vingt et le dix-huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Représentés : 3

Votants: 25

Pour: 25

Contre: 0

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Marie-Line GÉRONIMO, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Didier VORDY, Marc FIDEL

Abstentions: 0

**Représentés :** Daniel BARTHES par Francis BOUTES, Jean-Louis LAFAURIE par Pierre MATHIEU, Christophe MORGO par Catherine REBOUL

**Présents non votants :**

**Excusés :** Thierry CAZALS, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL

**Absents :**

**Objet : Opération Grand Site " Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian " : Convention de partenariat 2020 avec la Communauté de Communes du Minervois au Caroux**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Opération Grand Site (OGS) Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian, une convention de partenariat est signée chaque année entre le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles (Pays HLV) et la Communauté de Communes du Minervois au Caroux (CdCMC).

Cette convention de partenariat (ci-annexée) a pour objet de rappeler les éléments de définition, les finalités, le territoire concerné, l'état d'avancement de la démarche OGS, les missions du Pays HLV en tant que structure porteuse/gestionnaire de l'OGS, les moyens dédiés à l'OGS (moyens humains, budget annuel de fonctionnement), les modalités d'implication de la CdCMC dans l'OGS.

Compte tenu de la délibération favorable prise par la Communauté de Communes du Minervois au Caroux en date du 10 décembre 2020.

Le Président prie l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de partenariat 2020 (ci-jointe) afin de pouvoir mettre en œuvre les actions du programme OGS 2020 (poursuite de l'animation/coordination générale, de l'accompagnement/suivi des opérations liées à l'OGS,...), et pouvoir mobiliser le cofinancement auprès de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention de partenariat 2020 avec la communauté de communes du Minervois au Caroux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Pierrerue le 18 décembre 2020.

Le Président,  
Jean ARCAS

